

SYNAMag

A la une
DOSSIER
TMS et EPI



Affaires publiques 11

Infos SYNAMAP 16

En pratique 19

Zoom 20

Produits 21

En bref 28

Troubles musculosquelettiques et EPI

Déf. : TMS - Troubles de l'appareil locomoteur pour lesquels l'activité professionnelle peut jouer un rôle dans la genèse, le maintien ou l'aggravation. Tous ces troubles peuvent induire gêne fonctionnelle et douleurs.



Les TMS, troubles musculosquelettiques, sont des atteintes qui peuvent concerner les muscles, les tendons, les nerfs, les ligaments et les vaisseaux sanguins. Ils sont à l'origine de plus de 4 maladies professionnelles reconnues sur 5.

Les troubles musculosquelettiques se manifestent par une gêne ou des douleurs dans les mouvements, une perte de force, de souplesse ou de dextérité, des engourdissements, etc. Ils entraînent des conséquences comme la fatigue, une gêne légère ou une douleur plus ou moins importante, qui peuvent conduire à des difficultés à travailler ou, dans certains cas, à des arrêts de travail, voire handicap temporaire ou durable.

Même si les premiers touchés sont les travailleurs, les entreprises sont elles aussi impactées !

Les conséquences des TMS

Les conséquences pour l'entreprise sont très souvent sous-estimées et parfois méconnues, telles que l'absentéisme, la baisse de performance, la perte de qualité, la restriction voire l'inaptitude au travail, la désorganisation des équipes, etc. Les TMS sont le résultat de multiples causes, notamment liées à des situations de travail défavorables pour lesquelles la prévention des risques professionnels n'est pas suffisamment prise en compte, voire inexistante. Comme par exemple les manutentions lourdes, l'exposition aux vibrations, le travail au froid, les postures contraignantes, etc.

Pour agir contre les TMS, il faut avant tout prendre conscience de

l'existence de cette maladie professionnelle.

Rappelons que le document unique d'évaluation des risques professionnels permet de recenser les situations à risques et de mettre en place un plan de prévention avec des actions efficaces pour lutter contre les TMS.

"L'entreprise s'appropriera la démarche de prévention des risques liés aux activités physiques notamment par la sensibilisation et la formation de tous ses acteurs et l'apprentissage des méthodes d'évaluation des risques les plus adaptées à ses problématiques et aux compétences de ses salariés" (INRS).

Seule la mobilisation de tous les acteurs permettra d'obtenir des résultats positifs ! La prévention des TMS nécessite une prise en compte globale dans la vie de l'entreprise et doit s'inscrire dans la durée.

Les TMS, 1^{ère} maladie professionnelle :

- Dans le régime général de la sécurité sociale, les TMS représentent **plus de 4/5^e des maladies professionnelles**.
- **Près de 10 millions** de journées perdues.
- **Près de la moitié** laisse des séquelles (incapacité permanente partielle).

Exemples

d'actions de prévention des TMS

Aménagement des postes de travail

Organisation du travail adaptée avec diversification des tâches

Gestion des aléas de production

Opérations de **sensibilisation** aux risques

Formations adaptées avec participation active des salariés

Mise à disposition d'équipements de protection individuelle

Amélioration de la maintenance pour prévenir pannes et dysfonctionnements

Diminution des facteurs de stress

Répartition des TMS

reconnus en maladie professionnelle en 2018

EPAULE
33 %

COUDE
22 %

DOS
7 %

MAIN,
POIGNET, DOIGT
33 %

GENOU
2 %



Source INRS



TMS Pros

une démarche efficace et pérenne pour aider les entreprises à réduire l'impact des TMS.

En s'appuyant sur la démarche de prévention des TMS développée par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, il est possible d'agir contre les TMS. Solution reconnue pour son efficacité, TMS Pros vise à diminuer l'impact des TMS et à développer la performance des entreprises (gain d'efficacité, baisse de l'absentéisme, meilleure cohésion sociale etc...).

Parcours TMS Pros, l'outil de pilotage de votre projet de prévention des TMS

Réparties tout au long des 4 étapes de la démarche, les 28 questions du parcours TMS Pros aident à structurer son projet de prévention et accompagnent la montée en autonomie de l'entreprise. Utiliser cet outil destiné à toutes les entreprises, permet de progresser efficacement dans la prévention des TMS.

Les actions de prévention qui sont déjà menées doivent être poursuivies et peuvent parfaitement s'intégrer à la démarche TMS Pros. La démarche TMS pros va permettre de distinguer les actions complémentaires qui peuvent s'intégrer à sa façon de travailler. Il conduira à impliquer différents acteurs de l'entreprise, à cadrer son projet, à dynamiser sa communication interne, à donner de la visibilité aux personnes impliquées et à assurer un suivi des actions.

Les 4 étapes de la démarche TMS pros

Étape 1 : Suis-je concerné ?

Cette étape consiste à s'engager dans la démarche, à mener un état des lieux et à rassembler ses informations au sein d'un tableau de bord.

Étape 2 : Par quoi commencer ?

Il s'agit de formaliser son projet de prévention des TMS, d'identifier les compétences nécessaires et de dépister les situations de travail prioritaires.

Étape 3 : Comment agir ?

L'étape 3 consiste à effectuer l'analyse de la situation la plus "à risques" en matière de TMS et à établir un plan d'actions concrètes.

Étape 4 : Quels résultats pour son entreprise ?

Lors de cette étape, on mesure et on évalue la démarche de prévention qui a été mise en place dans son entreprise, pour dresser un premier bilan.

Comment pérenniser ses actions de prévention des TMS ?

Pour s'assurer de la pérennité de sa démarche de prévention des TMS, il faut :

- **maintenir** le niveau de compétences internes en prévention des TMS,
- **mettre à jour** son tableau de bord régulièrement en observant de nouvelles situations de travail "à risques",
- **communiquer** sur la démarche de prévention engagée auprès des salariés et des représentants du personnel.





Les EPI, une solution pour prévenir les TMS

Les fabricants d'EPI sont des entreprises fortement impliquées dans la recherche et le développement de nouvelles technologies, avec un objectif commun : proposer des produits toujours plus efficaces et confortables.

Prendre en compte les problématiques des utilisateurs et l'ensemble des risques auxquels ils sont exposés leur permettent de mettre au point des protections adaptées à la réalité du terrain.

Les TMS étant un risque professionnel très répandu aujourd'hui, de nombreux fabricants d'équipements de protection individuelle ont mis au point des produits dont les technologies visent à réduire les effets des TMS. Accompagnés par des actions concrètes de prévention au sein des entreprises, ces EPI représentent une réelle valeur ajoutée.

Quelques exemples de solutions développées par des adhérents du SYNAMAP...

Ansell,

un engagement fort dans la lutte contre le syndrome du canal carpien



Spécialiste de la protection des mains, ANSELL s'engage pleinement dans la lutte contre les TMS avec la mise en place d'une campagne de prévention active et une solution de protection ergonomique des mains.

Fabricant de gants de protection mondialement reconnu, ANSELL travaille bien évidemment sur tous les risques professionnels pour développer des produits efficaces, en garantissant une protection optimale aux utilisateurs. Mais en plus des risques "physiques" directs connus et identifiés, comme les coupures, brûlures, etc., ANSELL a décidé de s'intéresser aux TMS, plus particulièrement au syndrome du canal carpien, après un constat simple : la main est la partie du corps la plus touchée !

Le syndrome du canal carpien est caractérisé par la présence de symptômes, principalement au niveau des 3 premiers doigts de la main (douleurs, troubles de la sensibilité et diminution de la force) et résulte d'une compression du nerf médian au poignet. Dans un contexte professionnel, il est favorisé par certains travaux manuels répétitifs, rapides, sollicitant les membres supérieurs tels que :

- des mouvements de flexion-extension, de torsion du poignet (conditionnement, emballage...);
- des mouvements nécessitant une force importante de la main ou l'utilisation répétée ou en force de la pince pouce-index ;
- des travaux demandant une force statique prolongée (conduite automobile...);

- des travaux exposés aux vibrations ou exécutés dans un environnement froid.

Les symptômes du syndrome du canal carpien sont fourmillements, troubles de la sensibilité ou diminution de la force au niveau des 3 premiers doigts de la main, dus à la compression du nerf médian lors de son passage dans le canal carpien, au niveau du poignet.

Le nerf médian est un nerf à la fois sensitif et moteur. Il commande la sensibilité d'une partie de la main et permet de réaliser des mouvements avec la main et le poignet. Il descend dans l'avant-bras, passe dans le canal carpien au niveau du poignet, et se répartit dans les quatre premiers doigts : le pouce, l'index, le majeur (ou médium) et une partie de l'annulaire.

La compression du nerf engendre de "faux messages de sensibilité" sur le territoire innervé par le nerf, c'est à dire des paresthésies / des fourmillements .

Chaque année, en France, un peu plus de 130 000 personnes sont opérées pour syndrome du canal carpien, lequel génère un handicap dans 5 à 10% des cas.

Un motif suffisant pour Ansell de prendre en compte cette maladie professionnelle et donc proposer des solutions ergonomiques.

“ Le syndrome du canal carpien est l'une des maladies professionnelles les plus fréquentes, une politique de prévention active avec des protections efficaces est donc indispensable ! ”

Pour lutter contre les TMS, ANSELL propose des solutions concrètes !

Tout d'abord avec ERGOFORM™, une technologie basée sur l'ergonomie certifiée qui permet à ces gants d'assurer confort et protection tout au long de la journée et de réduire les contraintes biomécaniques.

Les essais rigoureux réalisés en laboratoire démontrent que ces gants réduisent considérablement les efforts musculaires de la main lors des tâches répétitives, par rapport au travail à mains nues¹.

"Le plus important pour nous reste de veiller à ce que tous les salariés soient en pleine possession de leurs moyens pour exercer efficacement leur métier, tout en appréciant #lesmomentsquicomptent et en bénéficiant d'une meilleure qualité de vie."

Ensuite avec une campagne de sensibilisation sur les risques de TMS, dont l'objectif est de faire comprendre les troubles musculo-squelettiques aux utilisateurs et aux prescripteurs pour mieux prévenir les risques, et surtout, veiller à ce que les solutions choisies soient ergonomiques pour garantir une protection efficace contre les tensions à l'origine des TMS. Les visuels et les messages sont clairs et percutants, pour une compréhension immédiate.

Et enfin, Ansell a conçu un webinaire à destination des utilisateurs.

Objectif ? Comprendre le syndrome du canal carpien et prendre conscience de ses risques et de ses conséquences, notamment celui du handicap possible.

Ce support de formation, que l'on peut qualifier d'outil de prévention, a été réalisé pour les utilisateurs et pour les prescripteurs dans le but d'optimiser la sécurité et d'améliorer la protection. Car rappelons-le, prévention et protection sont un duo gagnant pour la sécurité au travail !

1. Livre blanc sur l'ergonomie rédigé par Ansell



“ il est primordial d'opter pour un modèle ergonomique spécialement adapté ”



Une conception ergonomique pour profiter des #momentsquicomptent

La gamme diversifiée de solutions de protection ergonomiques d'Ansell intègre des critères de pointe avec la technologie ERGOFORM™ et bénéficie de la certification US Ergonomics garantissant que la conception de nos gants contribue à réduire les contraintes musculaires à l'origine des troubles musculo-squelettiques (TMS). De plus, la technologie ZONZ™ d'Ansell utilise une technique de tricotage offrant un ajustement et un confort inégalés. Trouvez la solution ergonomique qu'il vous faut pour ne pas laisser les blessures musculaires des mains nuire à votre productivité, à vos performances et, par-dessus tout, à votre bien-être.

Gants de protection mécanique Usages multiples

- HyFlex® 11-812 
- HyFlex® 11-816 
- HyFlex® 11-818* 
- HyFlex® 11-840 
- HyFlex® 11-849 

Gants de protection chimique

- AlphaTec® 58-128 

Gants de protection mécanique Protection contre les coupures

- HyFlex® 11-931 
- HyFlex® 11-937 
- HyFlex® 11-939 

Gants à usage unique

- TouchNTuff® 73-300 
- TouchNTuff® 73-500 
- MICROFLEX® 73-847 
- MICROFLEX® 93-833 

ERGOFORM™
Ergonomic Design Technology

Notre technologie ERGOFORM™ nous permet de concevoir des gants plus confortables qui améliorent les performances et soulagent les contraintes musculo-squelettiques pouvant être à l'origine de blessures.

Conception réduisant les contraintes au niveau des articulations, des ligaments et des tendons



Ajustement ergonomique assurant un confort supérieur et une liberté de mouvement optimale

*Certification ERGOFORM™ Technology en cours

Pour en savoir plus sur la gamme complète de solutions ergonomiques d'Ansell, rendez-vous sur : www.ansell.com/ergonomie

Ansell ainsi que les noms de produits sont des symboles, ™ et / ou des marques commerciales ou déposées d'Ansell Limited ou d'une de ses filiales. © 2020 Tous droits réservés.

HyFlex® AlphaTec® MICROFLEX® TouchNTuff®

Ansell



Une conception ergonomique pour profiter des #momentsquicomptent

 **ERGOFORM™**
Ergonomic Design Technology

Conception réduisant les contraintes au niveau des articulations, des ligaments et des tendons



Ajustement ergonomique assurant un confort supérieur et une liberté de mouvement optimale

CONCEPTION ERGONOMIQUE AMÉLIORANT LA SÉCURITÉ ET LA PRODUCTIVITÉ AU TRAVAIL

HyFlex® 11-840 est une solution de protection mécanique certifiée intégrant la technologie exclusive Ansell ERGOFORM™, qui améliore le confort et l'ergonomie pour préserver la santé musculosquelettique. Léger et innovant dans sa conception, ce gant contribue à soulager la fatigue des mains induite par les mouvements répétitifs au travail, afin de profiter des #momentsquicomptent lorsqu'on rentre chez soi.

➔ Pour en savoir plus sur le gant HyFlex® 11-840 et l'ensemble de notre gamme ergonomique, rendez-vous sur : ansell.com/ergonomie

HyFlex®

uvex pheos faceguard

une conception ergonomique qui réduit sensiblement les tensions

Plus la tête est inclinée plus la pression sur la nuque est importante. C'est ce constat qui a amené uvex a développer son système de protection faciale uvex pheos faceguard pour soulager les utilisateurs d'une trop forte tension sur le haut de la colonne vertébrale et la nuque.

uvex pheos faceguard, parfaitement adapté à l'anatomie de l'Homme

Lors du développement du système de protection faciale uvex pheos faceguard, l'objectif d'uvex était d'offrir une protection maximale en exerçant une pression minimale sur le porteur. Le système se compose d'une visière montée sur un support ergonomique sans qu'un casque de protection ne soit nécessaire, réduisant ainsi considérablement le poids de l'ensemble. uvex pheos faceguard est aussi parfaitement adapté à l'anatomie humaine. Le centre de gravité du système se situant au niveau du centre de la tête, le poids du système est réparti uniformément. Le poids réduit et le centre de gravité optimisé favorisent une posture naturelle de la tête, minimisant la pression sur la nuque et le dos.

Comparé à d'autres systèmes de protection faciale, uvex pheos faceguard est plus léger, mieux ventilé et plus confortable à porter. Des lunettes de vue peuvent sans problème être portées sous la visière

"Équipement de protection ergonomique pour une sécurité accrue
Le système de protection faciale uvex pheos faceguard démontre parfaitement ce que l'on attend des équipements de protection individuelle modernes : une protection fiable qui ne mette pas le porteur à rude épreuve, ni ne le gêne dans l'accomplissement de ses tâches. En fin de compte, cela devrait être aussi simple que d'enfiler une chemise ou une veste de travail le matin. Il s'agit d'un facteur essentiel pour garantir non seulement le port de l'équipement de protection individuelle, mais également la protection fiable de l'utilisateur lors des tâches quotidiennes."

Centre de gravité au milieu de la tête, soulagement des muscles et de la colonne vertébrale

Ajustement par crémaillère de la taille avec large repose-nuque, réglage aisé et précis de la largeur avec une seule main

Coquilles antibruit démontables facilement grâce à un système de fixation à baïonnettes



Réglage individuel de la hauteur pour un ajustement personnalisé

Support de visière et bandeau anti-transpiration s'adaptant à toutes les formes de tête

Visière ajustable en continu avec remplacement possible de l'écran

Visière robuste en polycarbonate antibuée sur face interne, résistante aux rayures et produits chimiques sur face externe, protection UV 400



JLFPro

des solutions simples et efficaces de protection des pieds contre les TMS

JLF Pro, marque du Groupe JLF, propose une gamme de produits pour les porteurs de chaussures de sécurité. Spécialiste dans la protection du pied depuis plus de 40 ans, l'objectif de JLF Pro est d'offrir un meilleur maintien dans la chaussure, plus de confort et, surtout, de limiter les douleurs qui peuvent être causées par certaines situations de travail à risques.

Certains facteurs tels que les mouvements répétitifs, les vibrations, le port de charges, entraînent fatigue, maux de dos, TMS et autres douleurs qui peuvent conduire à des arrêts maladie.

Pour répondre aux besoins des utilisateurs et prévenir ces risques, le service R&D du Groupe JLF développe des produits adaptés à l'anatomie du pied, dans des matériaux de 3^{ème} génération très amortissants. Ainsi, grâce à un amorti supplémentaire, JLF PRO propose, entre autres, des semelles permettant de limiter les douleurs et d'apporter confort dans les chaussures de travail.

Soulignons que JLF PRO a créé la 1^{ère} semelle permettant de limiter les troubles musculo-squelettiques. Certifiée Dispositif Médical de Classe 1, cette semelle prévient des douleurs articulaires et du mal de dos.



Gamme VIBRACUT®

Semelle Safety Plus antistatique S3F®



Semelle antistatique, traitée S3F® et amortissante avec soutien de la voûte plantaire pour plus de confort.

Caractéristiques :

- Absorption des chocs et des vibrations
- Anatomique et anti-odeur
- Mousse PU composée à 80% de matériaux recyclés

Chaussette Worker



Apporte confort et amorti dans les chaussures de sécurité conductrice ou antistatique avec ses renforts.

Caractéristiques :

- Compatible antistatique & conductrice
- Semelle en bouclette (plus de confort)
- Résistante grâce à ses renforts talon, pointe, malléole

Semelle Custom Perform



Solution idéale pour amortir les chocs et limiter les douleurs dorsales et articulaires.

Caractéristiques :

- Semelle anatomique
- Amortissement des chocs
- Aide à lutter contre les TMS
- Dispositif médical de classe 1

covid-19 et EPI : point réglementaire



Les dernières informations réglementaires concernant les masques de protection

Le décret n°2021-76 du 27 janvier 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, définit ce qu'on entend par "masque de protection" au sens de ce décret.

Les différents types de "masques de protection" sont les suivants :

1) Masques chirurgicaux, répondant à la définition de dispositifs médicaux, quelle que soit leur dénomination commerciale, respectant la norme EN 14683 + AC : 2019 ou une norme étrangère reconnue comme équivalente ;

2) Masques de forme chirurgicale importés mis à disposition sur le marché national, à l'exclusion des masques en tissu, dont les performances sont reconnues au moins égales à celles des masques mentionnés au 4o du présent III ;

3) Masques de classes d'efficacité FFP2 ou FFP3 respectant la norme EN 149 + A1 : 2009 ou une norme étrangère reconnue comme équivalente pour ces classes, sous réserve qu'ils ne comportent pas de valve expiratoire ;

4) Masques réservés à des usages non sanitaires répondant aux caractéristiques suivantes :

a) Les masques présentent les niveaux de performances suivants :

(i) L'efficacité de filtration vers l'extérieur des particules de 3 micromètres émises est supérieure à 90 % ;

(ii) La respirabilité permet un port pendant un temps de quatre heures ;

(iii) La perméabilité à l'air est supérieure à 96 litres par mètre carré et par seconde, pour une dépression de 100 pascal ;

b) La forme permet un ajustement sur le visage avec une couverture du nez et du menton et ne comprend pas de couture sagittale ;

c) Lorsqu'ils sont réutilisables, les niveaux de performances mentionnés au a sont maintenus après au moins cinq lavages ;

La note d'information interministérielle du 29 mars 2020 mise à jour le 28 janvier 2021 apporte des précisions concernant les masques "grand public" réservés à des usages non sanitaires.

Une nouvelle catégorie de masques exclusivement réservée à des usages non sanitaires destinés à prévenir les projections de gouttelettes et leurs conséquences, est définie comme suit :

Masque "grand public filtration supérieure à 90%" (correspondant à la catégorie 1 définie par la note d'information du 29 mars 2020 dans ses versions antérieures) : masque individuel proposé dans le cadre de la lutte contre l'épidémie, aux professionnels comme à la population générale.

A noter

L'usage du masque de catégorie 2, défini par la note d'information du 29 mars 2020 dans ses versions antérieures, n'est plus recommandé et ne fait pas partie, à compter du 28 janvier 2021, des masques de protection utilisés pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Avis aux importateurs de masques "grand public" réservés à des usages non sanitaires

Publié au JORF du 10 février 2021, cet avis concerne les importations de masques "grand public" réservés à des usages non sanitaires et dont le port est prévu pour compléter les mesures barrières dans le cadre de l'épidémie covid-19. Il remplace l'avis aux importateurs publié sur le même sujet au JORF du 5 mai 2020.

Dans le contexte de l'apparition de nouveaux variants plus contagieux du virus de la covid-19 et suite à l'avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) en date du 18 janvier 2021, une nouvelle catégorie de masques "grand public filtration supérieure à 90%" a été définie, dont les critères sont décrits dans la note d'information interministérielle du 29 mars 2020 révisée le 28 janvier 2021, consultable sur les sites gouvernementaux.

Les importateurs mettant sur le marché des masques "grand public" sont informés qu'ils doivent préalablement :

- faire réaliser des essais, par un tiers compétent, démontrant les performances de ces masques au regard des critères énoncés en annexe I et pour les masques à fenêtre en annexe IV ;
- apposer sur le produit ou sur son emballage le logo "filtration supérieure à 90 %" défini à l'annexe V ;
- indiquer de manière lisible les performances de filtration sur l'emballage ;
- jusqu'au 31 mars 2021, demander, via le lien disponible sur la plateforme

demarches-simplifiees accessible sur la page internet www.entreprises.gouv.fr/fr/covid-19/covid-19-informations-relatives-aux-masques-grand-public, la publication par le Gouvernement des résultats de ces essais et du nom de l'entreprise susceptible de produire des masques "grand public". La publication est réalisée sur la page internet www.entreprises.gouv.fr/fr/covid-19/covid-19-informations-relatives-aux-masques-grand-public après contrôle de la recevabilité de la demande.

A titre transitoire, les masques "grand public" importés avant le 1^{er} mars 2021, répondant aux spécifications de l'annexe I, comportant l'ancien logo mentionné à l'annexe III et pour lesquels l'information sur les performances de filtration est réalisée de manière lisible, peuvent être commercialisés jusqu'au 31 décembre 2021.

Au moment du dédouanement, les pièces justificatives qui seront demandées à l'importateur ou à son représentant sont :

- l'attestation de l'importateur d'engagement sur le classement des masques et le fondement de ce

classement par la mention de la référence au(x) rapport(s) d'essai ;

- le rapport d'essai correspondant à la marchandise, en français ou en anglais.

La référence du/des rapport(s) d'essai sera reprise en case 44 du DAU.

Dans le cas de rapport incomplet ou inapplicable, l'importateur ou son représentant sera invité à se rapprocher des services de la direction générale des entreprises (DGE) :

masques.dge@finances.gouv.fr.

Il prend l'engagement de ne pas commercialiser les produits avant que son dossier soit jugé recevable.

Pour chaque rapport d'essai, il mentionnera la date, le lieu, et les quantités de masques importés.

Pour mémoire, la mise à disposition sur le marché de masques "grand public" et la nécessaire vérification de leur conformité aux spécifications techniques qui s'y rattache sont distincts de la procédure réglementaire applicable pour les équipements de protection individuelle (masques FFP1, 2, 3) et pour les dispositifs médicaux (masques chirurgicaux).



A retenir :

Une **nouvelle catégorie de masques "grand public filtration supérieure à 90%"** a été définie.

A titre transitoire, **les masques "grand public" importés avant le 1^{er} mars 2021 peuvent être commercialisés jusqu'au 31 décembre 2021.**

La mise à disposition sur le marché de masques "grand public" et la nécessaire vérification de leur conformité aux spécifications techniques qui s'y rattache **sont distincts de la procédure réglementaire applicable pour les EPI (masques FFP1, 2, 3) et pour les dispositifs médicaux (masques chirurgicaux).**

Paul Boyé Technologies a conçu un masque virucide

L'entreprise Paul Boyé Technologies, qui a fabriqué 60 millions de masques FFP2 et chirurgicaux depuis le début de l'épidémie de Covid-19, vient de concevoir un masque capable d'éliminer le virus. Testé avec succès contre une souche du coronavirus par la DGA, ce masque biocide sera commercialisé quand les tests d'innocuité seront terminés, à la fin du premier trimestre de cette année.

Paul Boyé Technologies, acteur international reconnu pour ses équipements de protection NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique), qui est mobilisée depuis les premiers jours de la crise sanitaire, a investi massivement pour mettre au point son masque virucide Biox. Ce nouveau masque virucide sera fabriqué dans son usine de Labarthe-sur-Lèze.

"L'efficacité de nos masques a été validée, nous sommes en train de terminer les essais pour qu'ils conviennent à tout porteur.", précise Jacques Boyé, Président de la société, qui définit ce nouvel équipement comme "une avancée majeure".

Face à l'épidémie de Coronavirus, Paul Boyé Technologies a présenté ses études sur son masque biocide au ministère de la Santé.

"Après des essais démontrant l'efficacité vis-à-vis d'une souche de Coronavirus et réalisés au sein de l'Université

scientifique de Toulouse, notre masque a été testé vis-à-vis de la souche SARS-CoV2, responsable de la maladie Covid-19 par la Direction générale de l'armement (DGA). Un essai a été lancé portant sur 1 million de masques pour valider la faisabilité industrielle à grande échelle", explique Jacques Boyé. Testé avec succès par le laboratoire de la DGA sur ses performances et validé par un laboratoire externe accrédité par l'ANSM sur son innocuité, le masque Biox sera commercialisé dans les prochaines semaines. Il est à noter que ce masque tue également d'autres virus comme le H1N1, le staphylocoque doré, l'Acinetobacter baumannii et l'Adenovirus type 3 (responsables de maladies nosocomiales), l'Influenza type 3 (grippe) et le Bacillus cereus (famille de l'Anthrax).

Les essais de laboratoire démontrent que le masque Biox tue 100 % des virus interceptés.

Depuis 2005, Paul Boyé Technologies s'est doté d'une importante capacité de production de masques FFP2 et chirurgicaux pour répondre à l'appel de l'état de créer sur le territoire national, une filière industrielle de fabrication de masque capable d'apporter une réponse aux éventuelles crises pandémiques.

Paul Boyé Technologies est partenaire du Ministère de la santé pour l'approvisionnement d'équipements de protection individuelle.



Entre 2006 et 2015 Paul Boyé Technologies a produit 350 millions de masques dans des crises sanitaires provoquées par les virus H1N1 et H5N1. Dès le mois de mars 2020, réquisitionnée par l'état, l'entreprise a réactivé et doublé son potentiel de fabrication le portant à 600 000 masques par jour.

La majeure partie de cette production a servi de protection pour les professionnels de santé dans leur combat contre la COVID-19.

FOCUS REGLEMENTAIRE

Protection visibilité

Norme de visibilité pour les situations à risque modéré EN 17353

La nouvelle norme pour le risque modéré EN 17353 encadre la visibilité des utilisateurs exposés à des situations à risque modéré (selon l'Annexe A informative de cette même norme).

Point important de cette norme, **il n'y a plus de différenciation autorisée entre l'usage professionnel et non professionnel.**

La classification des vêtements concernés par cette norme se fait selon le besoin en visibilité : visibilité diurne, nocturne ou les deux (Classe A, B, AB). Une quantité de matériaux rétro-réfléchissants et fluorescents est imposée pour chaque classe ainsi que les largeurs minimales. Et enfin, une visibilité de tous côtés doit être obtenue

avec la répartition des matières fluorescentes et/ou rétro-réfléchissantes suivante :

- Au moins 40% de surface minimum de matière fluorescente et/ou rétro-réfléchissante doit être présente sur l'avant et l'arrière, vêtement à plat.
- Au moins 10% de cette surface minimum de matière fluorescente et/ou rétro-réfléchissante doit être présente côté droit et côté gauche, vêtement à plat sur l'arrière (respectivement sur l'avant).

Concernant la performance rétro-réfléchissante, pour B1, les exigences sont identiques à EN 13356 (mêmes valeurs CIL, mêmes angles). Pour B2, B3 et AB2/AB3, les valeurs sont identiques à ISO 20471.

RISQUE MODERE EN 17353 Visibilité renforcée			
Visibilité	Visibilité de nuit		Visibilité de jour et de nuit
	B2	B3	AB2/AB3
	Vitesse véhicule ≤ 60 km/h + Usager de la route actif OU Vitesse véhicule ≤ 15 km/h + Usager de la route passif		
Matière de base fluo (m ²)	-	-	0,14/0,24
Matière rétro-réfléchissante (m ²)	0,018	0,06/0,08	0,06/0,08
Largeur mini matière rétro-réfléchissante (mm)	20	20	20
Matière à caractéristiques combinées (m ²)	-	-	0,14/0,24

"Formation technique EPI" du SYNAMAP

prochaine session du 18 au 22 octobre 2021

un module complet et pointu
animé par des experts du syndicat

Objectifs :

- Renforcer ses compétences techniques sur les EPI.
- Connaître la réglementation EPI
- Intervenir en véritables prescripteurs d'EPI dans l'analyse des risques.
- Préconiser les EPI adaptés aux situations de travail, etc.

Programme :

La formation Technique EPI du SYNAMAP aborde la réglementation française et européenne, ainsi que les aspects techniques des différents types de protections de toutes les familles d'EPI.

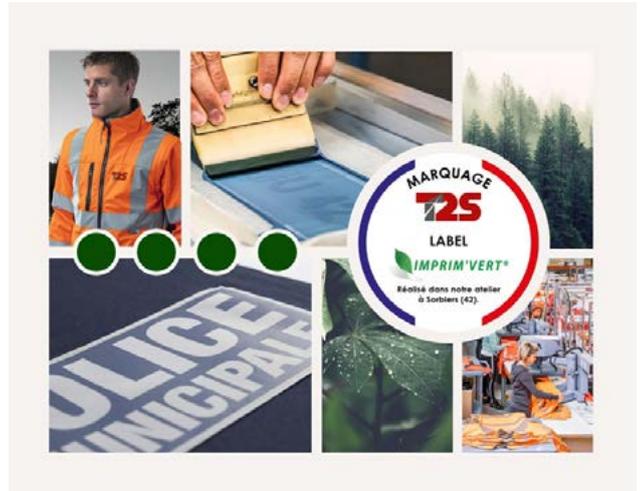
T2S, renouvellement du label IMPRIM'VERT®

T2S veut marquer les esprits sans laisser d'empreintes sur l'environnement ! Un objectif qui définit très bien sa stratégie RSE.

Tous les marquages (sur films et textiles) réalisés en interne dans l'atelier de sérigraphie et numérique de T2S sont labélisés IMPRIM'VERT®. L'obtention de ce renouvellement renforce sa volonté de s'inscrire durablement dans une politique environnementale, toujours plus ambitieuse d'année en année.

Pourquoi ce label IMPRIM'VERT® ? Pour imprimer proprement et en toute sécurité. T2S limite ainsi ses impacts environnementaux en adoptant des comportements rigoureux et efficaces au quotidien sur ses différents postes de travail, et préserve au mieux la santé et la sécurité de ses collaborateurs.

[+ d'infos](#)



Rostaing, cap sur le changement !

Rostaing a commencé l'année 2021 avec de grands changements. Nouvelle stratégie, réorganisation des équipes, catalogue entièrement repensé, nouveaux modèles de gants, autant d'actions qui annoncent une année intense et des bénéfices assurés pour les utilisateurs.

Rostaing a défini une nouvelle stratégie qui repose, entre autres, sur des changements importants.

En quoi consiste-t-elle réellement ?

ROSTAING a profité de la première période du confinement pour faire un état des lieux de son fonctionnement et redéfinir sa stratégie.

Celle-ci repose sur un élément phare, une stratégie de distribution omnicanale. Elle permet de simplifier l'accès à son offre pour ses partenaires revendeurs et de les accompagner en répondant parfaitement à leurs besoins et en les conseillant de manière très précise tant sur les produits que sur les services d'aide à la vente, et cela, afin qu'eux-mêmes puissent satisfaire leur typologie de clientèle. Un double bénéfice !

Objectif de cette nouvelle stratégie ?

Faire connaître les gants Rostaing à plus d'utilisateurs finaux à travers la conquête de nouveaux univers dans lesquels la protection de la main est indispensable.

R comme Rostaing, R comme Renouveau

Pour déployer sa stratégie omnicanale de manière efficace et obtenir les résultats escomptés, des actions, toutes basées sur la nouveauté, ont été mises en place.

A commencer par l'évaluation de la charte

graphique de l'entreprise.

Le R devient l'image de marque de la société Rostaing et est décliné pour représenter chaque univers de l'offre.

Le slogan évolue également et devient "Votre avenir en main", une baseline à plusieurs significations mêlant RSE, protection d'un membre du corps vulnérable et futur.

Ensuite, pour simplifier l'accès à son offre, Rostaing a procédé à une refonte complète de ses gammes, pour une meilleure lisibilité de son offre produits, grâce à une refonte. Ses produits sont désormais répartis en 14 univers : 11 pour les professionnels et 3 pour les particuliers. Et "tout comme l'organisation des gammes de produits, le catalogue Rostaing 2021 a été entièrement repensé !

Avec une nouvelle mise en page, plus aérée et esthétique, de nombreux visuels des produits et de professionnels en activité, le catalogue a été actualisé et permet de retrouver en un coup d'œil les gants qui sont adaptés selon la situation et l'activité.

Le nouveau catalogue est pratique et coloré. La nature et ses éléments sont présents sur toutes les pages et tous les produits sont présentés avec des précisions techniques et les détails de leur composition.

Evolution de l'offre produits

Pour débiter l'année en beauté, Rostaing a annoncé la sortie de 4 nouveaux modèles de gants, qui seront disponibles en 2021.

L'offre de services a également été repensée, adaptée et s'illustre à travers 4 idées majeures :

- Améliorer continuellement ses produits à travers une écoute du terrain et le retour d'expérience des utilisateurs avec **Retex**.

L'équipe de Rostaing réalise une campagne de tests des gants avec les utilisateurs pour chaque poste ou application dans les conditions réelles d'utilisation.

"Le retour d'expérience terrain est analysé et apprécié par les ingénieurs R&D. L'analyse fine des résultats permet de valider et garantir la meilleure solution de gants techniques."

- Fabriquer des gants pour toutes les mains, petites ou très grandes, accidentées par la vie, ou sensibles aux matières pouvant provoquer des allergies.

- Faire durer ses produits avec la fabrication de gammes de gants lavables.

- Trouver ses produits partout et facilement grâce aux distributeurs Rostaing, permettant ainsi l'accès à plus de 10 000 points de vente physiques et/ou virtuels.



Rencontres avec le salon de l'équipement pro & du bricolage COFAQ

Du 4 au 28 février 2021, la nouvelle édition digitale a permis aux adhérents de la coopérative de préparer leur année commerciale 2021 avec les offres de ses 240 fournisseurs partenaires fidèles des enseignes du groupe COFAQ. Ses adhérents se sont connectés en force à ce grand rendez-vous annuel et ont joué le jeu du 100% numérique.



Le bon geste !

Ansell a fait don de produits aux hôpitaux locaux, aux organismes de premiers intervenants, aux établissements de soins et aux ONG dans les localités où ils opèrent. "Nous sommes fiers que nos gants, masques et combinaisons protègent les médecins, infirmières, premiers intervenants et travailleurs de centaines d'autres industries essentielles". Un geste de solidarité pour prévenir la propagation de la Covid 19.



DuPont a lancé #TyvekTogether, programme d'approvisionnement en vêtements de protection

DuPont a lancé un nouveau programme mondial, #TyvekTogether, visant à accroître la disponibilité des vêtements de protection individuelle Tyvek® dans les efforts continus de l'entreprise pour aider à lutter contre la propagation du covid-19 et protéger les travailleurs de la santé.

A pleine capacité, cette initiative pourrait fournir 6 millions de blouses d'isolement non chirurgicales supplémentaires par mois en permettant à d'autres de se joindre à eux pour protéger encore plus d'intervenants de première ligne.

"Nos employés dévoués dans le monde entier travaillent 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour mettre plus de matériel et de modèles Tyvek® à la disposition d'un plus grand nombre d'organisations, en travaillant ensemble pour protéger ceux qui nous protègent." John Richard, vice-président général de DuPont Safety Solutions

DuPont a investi dans l'équipement et la technologie afin d'augmenter considérablement sa production de vêtements Tyvek® et Tychem® à l'échelle mondiale afin de répondre à la demande sans cesse croissante d'équipements de protection individuelle. Depuis janvier, la production de vêtements Tyvek® a été augmentée de plus de 9 millions de vêtements par mois, spécifiquement pour la réponse covid-19, soit plus du double de la quantité produite pour toute crise antérieure. Le [#TyvekTogether](#) de l'habillement

introduira un nouveau matériau pour permettre une augmentation de la production de vêtements pour la réponse covid-19 à 15 millions de vêtements par mois.

Le [#TyvekTogether](#) comprend les éléments suivants :

- un nouveau matériau [#TyvekTogether](#) style Tyvek® 1222A, qui a des propriétés de barrière similaires à l'offre de vêtements DuPont™ Tyvek® de base avec un matériau ajusté au niveau du drapé et des mains pour

optimiser l'utilisation de matériel.

- Tyvek® style 1222A est disponible sous forme de rouleaux pour les clients existants et nouveaux avec des capacités disponibles coupe-et-coudre pour augmenter la quantité totale de vêtements Tyvek® disponibles aussi rapidement que possible.

- DuPont fournit des modèles de vêtements, y compris des patrons et un support de fabrication virtuel, pour une tenue d'isolement non chirurgicale et une combinaison optimisée pour une fabrication simple et productive.

- Les partenaires peuvent également utiliser leurs propres conceptions pour des combinaisons et des vêtements afin de répondre aux besoins locaux.

- DuPont a déjà fait don de 50 000 combinaisons Tyvek® directement aux travailleurs de première ligne dans plusieurs pays européens les plus touchés par le covid-19.

DuPont est déterminé à apporter son aide pour protéger ceux qui protègent les autres !



AUDINNOV en 2020 : nouvelle usine 4.0 et forte croissance

Concepteur et fabricant français d'échelles avec plateformes de travail sécurisées et d'échelles isolantes, AUDINNOV enrichit régulièrement son offre produits et se développe sur de nouveaux marchés, tant en France qu'à l'export. 2020 aura été une année intense pour AUDINNOV, marquée par une forte croissance et la construction d'une nouvelle usine. 2021 sera l'année de nouveaux lancements.

À fin juin 2020, le CA 2019/2020 d'AUDINNOV affichait une progression de 30%. Une croissance régulière et forte qui a conduit l'entreprise à investir dans l'agrandissement de son siège social et la construction d'un nouveau bâtiment de production à commande numérique. Ce sont plus de 1 000 m² qui ont été bâtis et agencés pour mettre en adéquation la production avec le carnet de commandes, ainsi que pour accueillir les clients pour des démonstrations et des formations à la bonne utilisation de ces équipements de sécurité. Cette croissance a aussi permis des créations de postes et des nouvelles embauches.

Une usine 4.0 et une exigence du plus faible impact environnemental possible

La nouvelle usine AUDINNOV est une usine intelligente grâce à l'interconnexion entre les systèmes de conception et ceux de production. Cela permet réactivité, flexibilité et personnalisation de la production.

Le Bureau d'Etude intégré est directement connecté à la chaîne numérique qui comprend la conception, le prototypage, la réalisation de têtes de série et la production de séries avec contrôles à distance et autodiagnostic. Cette chaîne numérique intégrale garantit la conformité exacte du produit fini aux instructions du BE, une qualité parfaitement reproductible et un gain de temps considérable.

80 % des fournisseurs dans un rayon de 300 km, une production d'équipements réparables, une nouvelle usine 4.0 permettant une meilleure gestion des ressources et de l'énergie, sont autant d'atouts qui concourent à une diminution de l'impact environnemental des équipements produits.

“ 2020, une année marquée par une forte croissance et la construction d'une nouvelle usine ”



www.audinnov.fr

Retour sur...

La matinale d'information sur la traçabilité des équipements dans l'industrie de GS1 France

Le 19 janvier dernier, GS1 France a organisé une conférence d'information 100% virtuelle sur la traçabilité des équipements dans l'industrie, dont la partie "cadre réglementaire pour la traçabilité des EPI" a été animée par Adelita Aullet, Responsable Technique du SYNAMAP.

Rappelons que des acteurs de la filière de l'énergie se sont rapprochés de GS1 France pour travailler collectivement sur l'identification et le marquage des équipements (EPI, EPC, et outils). Ces travaux de collaboration ont pour objectif non seulement de répondre aux besoins d'identification, de traçabilité unitaire et de partage des informations tout au long de leur cycle de vie, mais aussi de permettre aux organismes de contrôle de mieux suivre ces équipements pour l'efficacité opérationnelle et la sécurité des salariés.

Dans cet objectif collaboratif, GS1 France a donc organisé une matinale d'information le 19 janvier. Une centaine d'inscriptions et des retours très positifs ont montré que le sujet suscite un réel intérêt ! Cet événement a marqué l'accomplissement d'un chapitre sur l'identification sérialisée et le marquage des équipements pour garantir leur suivi tout au long de leur cycle de vie.

Lors de cette conférence, la parole a été donnée aux participants historiques du groupe de standardisation (les sociétés CATU et PARADE), mais aussi à Bouygues

Construction, un donneur d'ordre intéressé par le sujet. Le potentiel de suivi des équipements a également été illustré grâce à une démonstration de l'application de Xeolis qui propose un accès spécifique selon le profil de l'utilisateur, avec la capacité de consulter une information ou de la mettre à jour.

Dans la continuité de ce sujet, une session aura lieu fin février pour permettre aux industriels intéressés par la traçabilité de leurs équipements d'exprimer leurs besoins collectivement.

Nomination

Jean-Philippe Berthomé, nouveau Directeur général de Manulutex-France

Le groupe Bobet, fournisseur des industries agroalimentaires en France et dans le Monde, a annoncé l'arrivée de Jean-Philippe Berthomé, en tant que Directeur général de sa filiale Manulutex-France, fabricant français d'équipements de protection individuelle pour ces mêmes industries et le secteur agricole.

"Choisi pour ses compétences industrielles mais aussi ses qualités humaines, Jean-Philippe Berthomé s'inscrit

dans la continuité des valeurs du groupe Bobet. Il arrive à un moment crucial où, après une période Covid particulière, l'activité de Manulutex devrait reprendre significativement des couleurs, avec la révélation de tout le potentiel de la nouvelle gamme de gants ergonomiques désormais certifiée, la mise en place de l'approche RSE d'abord initiée sur Bobet Matériel, etc." se réjouit Jérôme Bobet, Président du Groupe Bobet.



En pratique

Protection des yeux

Comment nettoyer et stocker correctement ses lunettes de protection ?

Comme tous les EPI, les lunettes de protection doivent être entretenues et manipulées correctement pour garder toutes leurs caractéristiques de protection, indispensables pour votre sécurité... Prendre soin de ses lunettes est essentiel !

Voici quelques conseils :

1. Rincer la poussière et les grosses particules de l'oculaire sous l'eau courante ou utilisez le bord de la lingette pliée pour éliminer la poussière de surface.
2. Vaporiser une petite quantité de liquide nettoyant sur les deux côtés de l'oculaire ou déplier la serviette.
3. À l'aide d'une lingette nettoyante, essuyer à l'intérieur et à l'extérieur en effectuant un mouvement circulaire.
4. Manipuler ses lunettes/ lunettes-masques en tenant la monture ou le haut et le bas de l'oculaire.
5. Placer ses lunettes/ lunettes-masques sur une surface plane comme indiqué ci-dessus.
6. Stocker ses lunettes dans un étui lorsqu'elles ne sont pas portées.

Source uvex



© uvex

Les gestes déconseillés !

- Ne pas manipuler l'oculaire.
- Ne pas frotter l'oculaire d'avant en arrière.
- Ne pas sécher l'oculaire mais laisser l'humidité s'évaporer.
- Ne pas poser ses lunettes/ lunettes-masques sur le pont de nez ou l'oculaire.

Chaussures à usage professionnel

Rappel des 2 normes principales : EN ISO 20345 et EN ISO 20347

Les chaussures à usage professionnel sont régies par 2 normes principales : EN ISO 20345 et EN ISO 20347. Elles constituent la base des exigences réglementaires pour les chaussures mais d'autres normes complémentaires existent pour répondre à des risques spécifiques.

EN ISO 20345 : chaussures de sécurité avec embout résistant aux chocs de 200 joules et à l'écrasement de 15 kN (1,5 t).

EN ISO 20347 : chaussures de travail sans embout de protection contre les chocs et l'écrasement.

Marquage des chaussures de sécurité

Comme tous les EPI, les chaussures de sécurité sont soumises au marquage CE. Il y a 4 catégories de marquages (SB,S1,S2,S3), chacune correspondant à un niveau de protection partant du niveau le plus faible SB (exigence fondamentale) au niveau de protection le plus élevé S3.

SB : embout de sécurité, semelle résistante aux glissements.

S1 : exigences SB + arrière fermé, propriétés antistatiques, absorption de l'énergie au talon, résistance aux hydrocarbures.

S1P : exigences S1 + semelle anti perforation.

S2 : exigences S1 + matière tige hydrofuge.

S3 : exigences S2 + semelle anti-perforation.

S3 : chaussure de travail sans embout.

Chaque chaussure à usage professionnel est également

soumise à une méthode d'essai relative à la résistance aux glissements des semelles de la chaussure sur le sol, indiquée par le marquage SRA, SRB ou SRC.

SRA : semelle adaptée à la présence de solution savonneuse sur sol céramique (carrelage).

SRB : semelle adaptée à la présence de produits gras (huile).

SRC : exigences SRA + SRB.

Les marquages OB, SB, S1, S1P, S2, S3, peuvent être accompagnés d'exigences additionnelles, apportant des caractéristiques de protection supplémentaires.

CI : semelle isolante du froid.

HI : semelle isolante de la chaleur.

HRO : haute résistance à la dégradation de la semelle pour la chaleur (résistant jusqu'à 300°C).

FO : résistance de la semelle au contact des hydrocarbures.

E : Absorption d'énergie au talon.

WRU : tige hydrofuge ralentissant de la pénétration de l'eau.

Pour être bien protégé, il faut donc choisir le bon niveau de sécurité en fonction des risques de son environnement de travail !

Parade, adhérent du SYNAMAP, propose sur son blog un article détaillé sur les normes de sécurité des chaussures. Pour y accéder, [cliquez ici](#).

Mabéo Industries : nouvelle plateforme logistique



Mabéo Industries a lancé la construction de sa nouvelle plateforme logistique à Bourg-en-Bresse. Un nouveau projet qui vise à regrouper les trois plateformes (Saint-Loubès, Etupes et Bourg-en-Bresse) de Mabéo Industries en un seul et nouveau centre logistique, implanté à Montagnat, à quelques kilomètres seulement du site historique de Bourg-en-Bresse.

Un projet à l'image de sa croissance

Située sur une zone d'activité à proximité de la sortie d'autoroute Bourg Sud, cette plateforme est un bâtiment dernière génération de 24 000 m², qui proposera 830 m² de bureaux et locaux sociaux. Le nouvel entrepôt logistique permettra, comme l'indique Patrick Martin, Président du Groupe Martin Belaysoud, "d'accompagner le projet de forte croissance de Mabéo Industries, qui s'inscrit lui-même dans un plan global de développement du Groupe, le portant rapidement à plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires". Ces investissements massifs s'inscrivent dans la stratégie de croissance et de développement de l'entreprise.

Nouvelle plateforme, multiples atouts

La nouvelle plateforme proposera aux salariés de meilleures conditions de travail, en regroupant toute l'équipe logistique de Mabéo Industries sur un seul bâtiment, respectueux des normes environnementales, en limitant le port des charges et en réduisant la manutention manuelle grâce à des outils logistiques modernes et adaptés.

Le nouvel entrepôt sera équipé d'un convoyeur à gares, de formeuses de cartons et de machines de fermetures automatiques des colis préparés : la manutention des colis sera ainsi facilitée et les risques de troubles musculosquelettiques (TMS) seront réduits.

Il permettra également d'améliorer la qualité de services délivrés aux clients, en optimisant les délais de transport et en se dotant d'une plus grande capacité de stockage. Enfin, cette plateforme, opérationnelle en 2022 et visant les certifications ISO 14001, ISO 45001 et BREEAM Very Good, mettra en valeur tout le savoir-faire et la technicité des métiers de l'enseigne.

"Ces atouts nous permettront d'accélérer le développement de Mabéo et de soutenir nos ambitions", déclare Patrick Martin.

Après plusieurs mois de travaux, la future plateforme logistique se dessine chaque jour davantage.

Toute la logistique Mabéo Industries sera centralisée sur ce nouveau site et l'ensemble des produits commercialisés, dont les EPI, seront stockés sur cette plateforme.

Un projet ambitieux basé sur le perfectionnement !



En chiffres...

Une surface terrain de **72 301 m²**
Une surface totale bâtiment de **24 000 m²**
Une hauteur libre de stockage de **10,7 m**
Une surface bureaux de **831 m²**
Une centrale photovoltaïque de **24 000 m²**
28 quais

Mabéo Industries en quelques mots...

Mabéo Industries, filiale du groupe Martin Belaysoud, est un spécialiste de la distribution professionnelle de Fournitures Industrielles Techniques, Fournitures Industrielles Générales et d'Équipements de Protection Individuelle. Créée en 2008, l'enseigne est implantée sur

41 sites en France, dont 4 plateformes logistiques. Mabéo Industries s'attache à proposer des solutions techniques responsables et une expérience clients omnicanale, notamment par le biais de son site marchand mabeo-direct.

Produits et solutions

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

ANSELL HEALTHCARE EUROPE NV



HyFlex® 11-100

Normes : EN388: 2131A / EN420 :2003 + A1 :2019 Catégorie II / REACH. Conformité au règlement UE 528/2012 relatif aux produits biocides pour les articles traités.

Descriptif : Le gant HyFlex® 11-100 est le seul gant industriel conçu avec la technologie Ionic+™ qui offre une protection antimicrobienne auto-assainissante durant toute la durée de vie du gant. Doté d'une dextérité élevée, ce gant est très confortable et est compatible avec les écrans tactiles pour une utilisation avec un large éventail d'appareils.

Applications : Chaîne d'assemblage, conditionnement, livraison d'équipements finis, évènementiel, entretien/maintenance/réparation, drivers/operations/inspection, surfaces partagées/outils/écrans tactiles, caissiers.

www.ansell.com/fr/fr/form-pages/contact-us

AUDITECH INNOVATIONS



Finition SkinTouch

Finition Vernis

Finition SkinTouch

Normes : Règlement Européen 2016 / 425 ; EPI Cat.III suivant la norme EN 252-2 : 2003.

Descriptif : Le SkinTouch : finition mate des embouts moulés, effet peau de pêche. Suite à la grande satisfaction des porteurs, cette option a été rendue "standard" et gratuite.

Applications : Avantages : temps d'adaptation de l'EPI réduit, insertion de la protection dans l'oreille plus facile, protection plus confortable = augmentation du taux d'utilisation, donc de l'efficacité de la protection.

info@auditech-innovations.fr - www.auditech-innovations.fr

CAMP SAFETY



Casque ARES

Normes : EN 397 + LD + 440 V a.c. + -20°C + MM ; EN 50365.

Descriptif : Casque de sécurité avec calotte robuste, coiffe en sangles pour un meilleur ajustement. Tour de tête en polyamide, adaptable en hauteur et réglage de la taille avec molette. Rembourrage de tour de tête respirant et absorbant. Fixations pour oreillettes antibruit, visière de protection et lampe frontale. Absence totale d'éléments métalliques. Disponible en 7 couleurs. Taille unique réglable.

Applications : Travail au sol et en hauteur. Protection contre les risques électriques et les projections de métal en fusion.



Harnais GT Turbo

Normes : EN358 ; EN 361 ; EN 813 ; EN 12277 ; EN12841/B.

Descriptif : Harnais complet avec bloqueur ventral intégré Turbochest breveté. Combine le confort de la construction de GT, et l'efficacité en remontée du turbochest, doté de poulies brevetées pour réduire la friction sur la corde. Boucles à ouverture STS brevetées montées sur les cuisses, 5 anneaux d'attache en aluminium.

Applications : Idéal pour les travaux en hauteur complexes nécessitant de longues remontées sur corde.



Express sling

Normes : EN354 ; EN795/B ; EN566 ; TS16415 ; Z359.18.

Descriptif : Anneaux de sangle en polyester de 20 mm, compacts et très polyvalents. Dispositif d'ancrage pour 2 personnes EN 795/B et TS 16415 avec possibilité de fixation tant avec double passage soit en tête d'alouette. Connecteur d'ancrage ANSI Z359.18 Type A, longe de connexion EN 354, anneau pour l'alpinisme EN 566.

Code couleur pour chaque longueur : 60 cm orange, 80cm bleu, 120 cm vert, 160 cm rouge.

servicecommercial@campfrance.fr - www.camp-france.fr

Produits et solutions

DAMART PRO



Tee-shirt Froid extrême dynamique Thermolactyl

Descriptif : Tee-shirt bénéficiant de la technologie Thermolactyl Evolution degré 5. Son étoffe isolante avec fibres chargées limite la perte des infrarouges du corps et optimise les performances thermiques. La structure de la maille permet l'évacuation rapide de la transpiration. Traitement anti-bactérien Aegis®. 95% polyester, 5 % élasthanne.

distributionpro@damartpro.com - www.damart.fr/damartpro

JSP SAFETY



Gamme d'écrans EVOGuard® C Industriel

Normes : EN 170 2C-1.2 ; EN 166 Classe optique 1, T ; Protection anti-impact A ou B selon modèle ; K et N selon modèle ; 9 - métal fondu selon modèle ; GS-ET-29* sur le modèle EVOGuard® C5 Max.

Descriptif : Une gamme complète d'écrans haute performance à double usage conçus d'une seule pièce. Le même écran peut être porté sur un casque avec porte badge, mais également sur un serre-tête.

Applications : TP, BTP, chimie, usage industriel, aéronautique, fabrication.

france@jsspsafety.fr - www.jsspsafety.com

DELTA PLUS



Chaussures amagnétiques BOSTON S1P HRO SRC

Normes : EN ISO 20345 ; S1P HRO ; SRC.

Descriptif : Modèle Sport. Tige polyester tissé respirante. Semelle en Phylon/Caoutchouc/Nitrile confortable, légère pour une bonne résistance à l'abrasion et à la chaleur de contact. Pare-chocs avant et arrière pour une durée de vie accrue. Contreforts TPU pour une stabilisation optimale.

Applications : Artisans second œuvre, industrie légère, services logistiques.



Casque de chantier ventilé DIAMOND VI

Norme : EN397 - MM-LD (-30°C +50°C).

Descriptif : Coque ABS ventilée plus large adaptable à toutes les morphologies. Forme casquette pour une vision verticale plus importante. Testé en port normal et en port inversé. Système de serrage ROTOR ajustable d'une seule main avec ou sans gants.

Applications : BTP/construction, industrie lourde, pétrole & Gaz.



Gant Ecoconçu DPVV832

Norme : EN388 - 2 1 4 1 A ; EN407 - X 2 X X X X.

Descriptif : Fibre écologique. Enduction latex PURE sur paume et bout des doigts (fabrication respectant les normes environnementales Minimise les risques d'irritation cutanée. Jauge 13.

Applications : BTP/construction, artisan second œuvre, industrie lourde et légère, logistique, industrie minière, secteur éolien.



Harnais avec ceinture pour travaux sur corde - PUMA HAR25

Normes : EN361 (150 kg) ; EN365 ; EN358 (150 kg) ; EN813 (150 kg) ; EN363 ; EN364.

Descriptif : Points d'accrochage : 2 antichute (dorsal-sternal), 2 de maintien au travail (latéral). 1 point de suspension (ventral). Ceinture de maintien avec dossier et cuissard thermocompressés. 6 boucles de réglages. 2 emplacements porte longe limitant l'encombrement.

Applications : BTP/construction, artisan second œuvre, industrie lourde et légère, logistique, industrie minière, secteur éolien.



Tee-shirt haute visibilité classe 2 - NOVA

Norme : EN ISO 20471 CLASSE 2.

Descriptif : Maille polyester/coton : intérieur coton pour plus de confort et extérieur polyester pour évacuer la transpiration et un séchage plus rapide.

Applications : BTP/construction, artisans second œuvre, logistique, industrie légère, industrie minière.

information@deltaplus.fr - www.deltaplus.eu

Chaussures RGO₂

Le Groupe RG engagé dans une démarche éco-responsable !



Le Groupe RG est résolument engagé dans une démarche RSE et innove pour accompagner la transition progressive du secteur des EPI vers un modèle plus responsable avec RGreen Concept™, un système de notation qui attribue à chaque produit un score, de 0 à 4 "planètes" selon 4 critères environnementaux et sociaux :

- Fabricants engagés dans une démarche RSE évaluée par un organisme indépendant.
- Produits avec un label ou une action au profit d'une cause sociale et/ou environnementale.
- Produits fabriqués à partir de matériaux recyclés selon la norme EN ISO 14021:2016.
- Produits fabriqués "à proximité" et dans des pays dont la performance environnementale est élevée.

La gamme RGO₂

Ce sont des chaussures de sécurité hautes et basses, composées de :

- Tige hydrofuge très résistante et respirante, en textile fabriqué à base de fibres issues de matériaux recyclés.
- Sur-embout anti-abrasion pro-tech SXT. Doublure respirante en matériaux recyclés.
- Première de propreté en matériaux recyclés anatomique à mémoire de forme, très respirante.
- Embout aluminium 200J.
- Insert anti-perforation composite.
- Semelle PU2D ESD - Spécial antiglisse.
- EN ISO 20345:2011 S3 ESD SRC.
- Pointures : 35 au 48.



Avec la gamme RGO₂, le Groupe RG rejoint l'action collective de Reforest'Action et devient acteur de la reforestation.

L'objectif est d'agir pour la restauration des écosystèmes, la protection de la biodiversité et le développement d'une économie locale.

Les clients du Groupe RG peuvent donc participer à cette démarche collective et devenir "Reforest'Acteur" en achetant les chaussures de sécurité RGO₂ :

1 paire achetée = 1 arbre planté.

Il s'agit donc d'une double action, se protéger efficacement tout en protégeant la planète !

Le Groupe RG a fait un pas de plus vers une société plus écologique et plus équitable...

La gamme RGO₂ est fabriquée à partir de 17% de matériaux recyclés, évalués selon la norme EN ISO 14021:2016



PERSEA S3 ESD
Réf. : 520202



SIALA S3 ESD
Réf. : 520201

Le masque actif TrioMed

Une distribution exclusive par Atcoda



Société de conseil, l'équipe Atcoda est dotée d'une expertise de 20 ans en développement de solutions Business dans le domaine des EPI et des produits médicaux, particulièrement sur le marché européen. Atcoda propose aux entreprises un accompagnement dans le choix des solutions de sécurité les mieux adaptées à leurs risques et développe également des approches commerciales et marketing pour l'implantation sur de nouveaux marchés (export). Depuis peu, Atcoda est le distributeur exclusif, en France, du masque antimicrobien TrioMed Active. Le point sur ce nouveau produit...

Le masque actif TrioMed est doté d'une protection antimicrobienne pour maîtriser les risques de contamination.

Son revêtement extérieur est conçu avec la technologie brevetée TRIOMED™, laquelle intègre un puissant antimicrobien tri-iodé, permettant d'agir sur de nombreux agents pathogènes et de réduire les risques de transmission. Les agents pathogènes qui viennent s'y déposer sont décontaminés.

Il s'agit d'une avancée technologique majeure dans le domaine de la protection respiratoire et du masque médical.



Rappelons que les études scientifiques et cliniques montrent que les surfaces externes des dispositifs médicaux ou EPI utilisés dans les milieux de la santé sont contaminés par des agents pathogènes, virus ou bactéries.

Après 30 minutes d'utilisation, la surface externe d'un masque "standard" est contaminée sur un plan microbiologique, alors que le masque actif TrioMed a conservé son intégrité microbiologique. Un atout considérable dans la crise sanitaire que nous traversons !

Avantages masque Actif TrioMed™

- Certifié comme détruisant à la surface du masque 99,9% des agents pathogènes.
- Garantie d'une efficacité de filtration virale >99% (capacité virucide testée sur plusieurs heures).
- Garantie d'une efficacité de filtration bactérienne >99% réduisant ainsi le potentiel de contamination virale ou bactérienne par aérosolisation
- Durée de port conseillée allant jusqu'au double d'un masque chirurgical standard.
- Résistance aux fluides (BFE) au plus haut niveau de protection (160 mmHg).
- Garantie d'une bonne respirabilité aux porteurs.

Caractéristiques masque Actif TrioMed™

- Attaches conçues pour assurer un confort de port y compris sur de longues périodes.
- Puissant antimicrobien sur la surface externe du masque.
- Sans Latex, non cytotoxique et non irritant.
- Conforme à la norme EN 14683 Type IIR.
- Conforme à la norme ASTM F1862 pour réduire le risque en cas de contact avec du sang ou des fluides corporels.
- Tailles disponibles : M/L.
- Conditionnement : boîte de 50 masques ou poches de 5 unités.
- 5 ans de durée de vie

La technologie TrioMed™ détruit >99.9% des microorganismes de sa couche externe



Produits et solutions

KEE SAFETY SAS



Kee Walk Step Over - Mini Sauts de Loup

Norme : NF EN 516.

Descriptif : Ils requièrent seulement une clé allen pour l'installation et sont disponibles en plusieurs dimensions, en autoportants ou fixes, avec marches anti-dérapantes.

Applications : Conçus pour éliminer les risques de trébuchement sur les toits, les entrepôts ou les usines en sécurisant les chemins de câbles, tuyaux et autres obstacles.

ventes@keesafety.com - www.keesafety.fr

KRATOS SAFETY



Guide du travail en hauteur

Descriptif : Co-écrit par Vincent LECOMTE et Sakti CANO, avec la contribution de KRATOS SAFETY, cet ouvrage a pour objectif de combler un vide dans la littérature des Travaux en Hauteur. 178 pages, 17 fiches techniques, plus de 400 photos et illustrations. Prix public : 29€ TTC, disponible chez KRATOS SAFETY.

Applications : Ouvrage pragmatique proposant des notions techniques concrètes nécessaires à la recherche de solutions, à destination de toutes les personnes confrontées aux problématiques des travaux en hauteur.

info@kratossafety.com - www.kratossafety.com

MAPA PROFESSIONAL



GAMME RESICOMFORT - KryTech 643

Norme : EN 388 : 4X42C.

Descriptif : Gamme ResiComfort : les gants tactiles, protection coupure de ISO A à ISO E ! Gant tricoté sans couture et vanisé pour un confort maximum, une bonne dextérité et souplesse avec une haute protection coupure (Coupure ISO Niveau C). Usage prolongé garanti par le procédé exclusif ResiComfort. Respirabilité, souplesse et durabilité prouvée de l'enduction. Standard 100 by OEKO-TEX®, Sans silicone, Sans DMF.

Applications : Industrie mécanique/ automobile, manutention, industrie du verre, maintenance avec risque de coupure, traitement du métal.

Anita.de-feligonde@newellco.com - www.mapa-pro.com

NEOFEU



Pack&G'O

Norme : EN 361 : 2002.

Descriptif : Harnais antichute breveté avec sac de transport intégré qui offre un confort supplémentaire et permet son rangement rapide. Equipé de boucles automatiques sur les cuissardes et bavaroise, réglage facile, 2 points d'accrochages : 1 sternal sur boucle textile et 1 dorsal sur D métallique.

Le Pack&G'O innove avec ses boucles anti-garrot au niveau des cuisses = réduction de l'effort lors d'une chute. Disponible en 3 tailles.

Applications : BTP, industrie, multi-secteurs.

neofeu@neofeu.com - www.neofeu.com

SORIFA



Support & distributeur de gel hydroalcoolique

Norme : EN12276 (Bactéricide) ; EN1650 (Leviricide) ; EN 14476+A2 (Virucide - actif sur le Coronavirus).

Descriptif : Support en métal thermolaqué pour apposer plusieurs distributeurs de gel hydroalcoolique, robuste et stable. Mobile, il mesure 1,73 m de haut et permet la diffusion de vos instructions et consignes sanitaires grâce à son affichage format A4 sous plexiglas. Une fois installé, le dispositif est qualitatif et pérenne.

Applications : Les différents distributeurs qui se fixent sur le support sont soit automatiques soit manuels et actionnables au coude. 3 modèles de distributeurs au choix

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com

Produits et solutions

SIOEN / SIP PROTECTION



Pantalon de débroussaillage (Réf. 1RB5)

Normes : EN ISO 20471 : 2013 +A1 2016 / Class 2 ; EN ISO 13688 : 2013.

Descriptif : Pantalon équipé d'une mousse amovible hautement résistante aux impacts. Renfort avant imperméable mais respirant qui évite l'infiltration d'eau. Arrière du pantalon partiellement composé d'un tissu à mailles = ventilation et donc grand confort pendant le travail. Disponible en jaune fluo et Orange Fluo. S à XXXL.

Composition : Tissu principal 80% Polyester - 20% Coton déperlant ± 200g/m². Tissu en 100% polyester avec enduction en 100% PU; ± 195 g/m². Tissu à mailles (100% polyester ±140g/m²).



Veste de débroussaillage (Réf. 1RBK)

Normes : EN ISO 20471 Classe 3 ; EN ISO 13688 : 2013.

Descriptif : Nouvelle veste de débroussaillage "SIP PROTECTION" adaptée aux professionnels portant un harnais pour fixer la débroussailleuse. Disponible en jaune fluo et Orange Fluo. S à XXXL. Tissu principal 80% Polyester - 20% Coton déperlant ± 200g/m².

Applications : Travail de débroussaillage.



Veste Zippée à capuche HAYTON (Réf. 574A)

Normes : EN 14058 : 2017 / Class 1 x x ; EN ISO 13688 : 2013.

Descriptif : Veste chaude en tricot qui épouse les formes du corps, avec une capuche fixe, des épaules et des coudes renforcés et des coutures de couleur cyan. Fermeture à glissière, poche de poitrine verticale, deux poches latérales et deux poches intérieures. Taille élastiquée et poignets coupe-vent tricotés.

stephane.lemoine@sioen.com - www.sioen.com

SPASCIANI



Masque complet gamme TR2002

Normes : EN 136.

Descriptif : Gamme de masques panoramiques de classe 2 ou 3 à plusieurs usages : Pression négative, surpression ou encore pression positive garantie (ARI). Utilisation des masques complets en TPE en classe 2, EPDM ou Silicone en classe 3 avec un oculaire à large champ panoramique en polycarbonate ou en polycarbonate anti-rayure anti-solvant. Différents accessoires (films de protection oculaire, montures de lunettes à verres correcteurs, sac de transport) et différentes versions disponibles.

Applications : Nucléaire, usines chimiques et pétrochimiques, peinture industrielle et automobile, transports de matières dangereuses, marché agricole, etc.

i.stregloff@spasciani.fr - www.spasciani.fr

T2S



Tee-shirt BAHIA

Norme : EN ISO 20471 + MAILLE UPF 30+.

Descriptif : Conçu à partir d'une maille technique à fort transfert d'humidité, le tee-shirt BAHIA est ultra confortable. Coupe cintrée, légèreté, toucher soyeux, EPI traité antibactérien qui s'avère être d'une souplesse remarquable grâce à ses bandes rétro réfléchissantes microbilles segmentées thermocollées.

Spécificités : Maille très technique à fort transfert d'humidité, traitée antibactérien. Très léger et ventilé, tout en ne dévoilant pas les sous-vêtements. Bandes rétro réfléchissantes segmentées thermocollées : souplesse, légèreté, design et respirabilité.



Polo TAKAMAKA

Norme : EEN ISO 20471 Classe 2. Maille UPF 30+.

Descriptif : Conçu à partir d'une maille à fort transfert d'humidité et traitée antibactérien, le polo TAKAMAKA est ultra confortable au porté. La maille ajourée sous les bras permet une ventilation maximale et une bonne respirabilité. Ultra souple grâce aux bandes rétro réfléchissantes microbilles segmentées.

Applications : Pour toute personne intervenant sur l'axe routier. Confortable : dos rallongé, fentes latérales, toucher soyeux.

info@t2s.fr - www.t2s.fr

Produits et solutions

UVEX HECKEL



Heckel MACCROSSROAD 3.0 S3 HIGH

Norme : EN 20345 : 2011 S3 CI HI HRO SRC.

Descriptif : Bout recouvert, système de maintien Agile Ankle Guard et semelle MACSOLE® ADVENTURE 3.0 robuste, adhérente et dotée d'inserts MACABSORB pour un confort de port durable sur tous les terrains.

Applications : Construction, BTP, énergies et environnement, transports, chimie, industrie, agriculture et espaces verts.



uvex i-5

Normes : EN 166 ; EN 170.

Descriptif : Protection parfaite contre les intrusions grâce au composant souple directement injecté sur l'oculaire et protection latérale intégrale. Branches inclinables et réglables.

Applications : Construction, second œuvre, métallurgie, logistique, industrie, industrie du bois, agriculture et espaces verts.



uvex unilite 7710 F

Normes : EN 388:2016 (4 1 2 1 X) ; EN 407:2004 (X 1 X X X X).

Descriptif : Avec sa double enduction nitrile et nitrile sablé et sa construction quasi sans couture, uvex unilite 7710F est étanche, robuste, flexible et offre un très bon grip.

Applications : Environnements humides, huileux ou boueux, construction, agriculture.

contact.france@uvex-heckel.fr - www.uvex-safety.fr - www.heckel.fr

"Formation technique EPI" du SYNAMAP

prochaine session
du 18 au 22 octobre 2021

un module **complet et pointu** animé par des experts du syndicat

Objectifs :

- Renforcer ses compétences techniques sur les EPI.
- Connaître la réglementation EPI
- Intervenir en véritables prescripteurs d'EPI dans l'analyse des risques.
- Préconiser les EPI adaptés aux situations de travail, etc.

Programme :

La formation Technique EPI du SYNAMAP aborde la réglementation française et européenne, ainsi que les aspects techniques des différents types de protections de toutes les familles d'EPI.



Prévention des risques professionnels

Nouveau rapport **Études & recherche 2019-2020 de l'INRS**

Ce nouveau rapport propose de découvrir les connaissances acquises par les études et la recherche de l'INRS en 2019, ainsi que les travaux en cours de développement en 2020. Ces activités visent à améliorer la prévention des risques professionnels par la construction de savoirs, transformés en solutions, puis diffusés vers les entreprises, via des actions complémentaires d'assistance, de formation ou d'information.

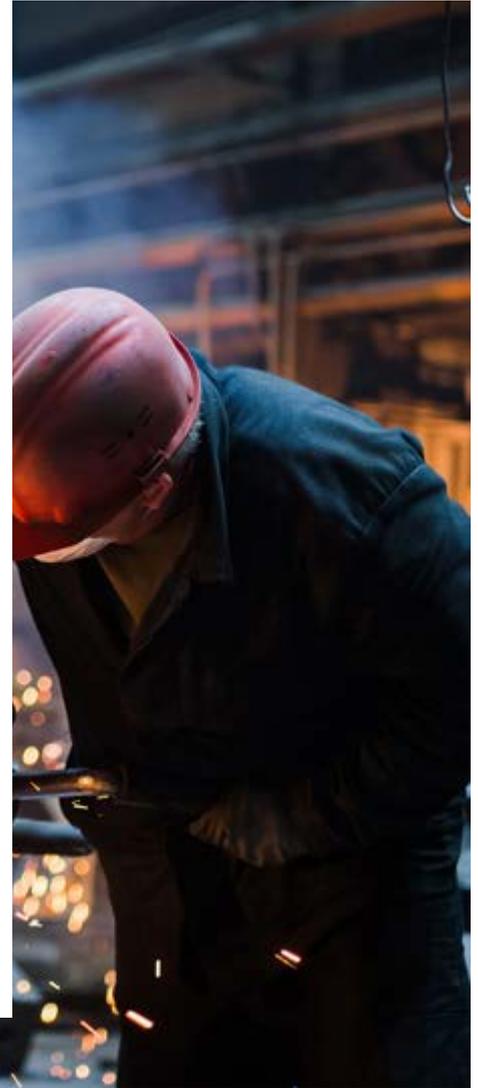
Les études et recherche, qui représentent 45 % de l'activité de l'INRS, couvrent l'ensemble des risques professionnels et visent à apporter des connaissances utiles à court et moyen termes en matière de prévention, pour les 18,4 millions de salariés du régime général de la Sécurité sociale. Cela passe par l'identification des dangers et par l'évaluation des risques encourus par les salariés, qui débouchent sur des solutions de prévention.

Cette onzième édition du rapport **Études & recherche** offre un panorama des études en cours, complété de celles terminées en fin d'année 2019. Elle marque le mi-parcours du plan stratégique de l'INRS, construit autour de quatre "activités socles" visant à créer des connaissances

utiles pour la prévention des risques biologiques, chimiques, physiques et mécaniques, ou liés à l'organisation et aux situations de travail, ainsi que cinq thématiques focus. Au travers des synthèses des 15 études terminées et des 91 résumés d'études en cours contenus dans ce document, l'objectif est de rendre compte des travaux menés par les 270 chercheurs, ingénieurs, médecins, techniciens, psychologues, chimistes, toxicologues, ergonomes... au service de la prévention des risques professionnels.

La recherche en santé sécurité au travail a une finalité, l'amélioration de la prévention des risques professionnels...

Pour consulter ce rapport, [cliquez ici](#).



Info Prévention

La Journée de la Prévention devient la **Semaine de la prévention, en 100% digital**

La traditionnelle Journée de la Prévention organisée chaque année par la FFB revient en 2021 avec un nouveau format : un programme de webinaires santé-prévention en ligne du 29 mars au 2 avril.

La Journée de la Prévention proposée par la FFB devient cette année la Semaine de la Prévention, en 100% digital. Ce nouveau dispositif repose sur un programme à la carte de quarante webinaires santé-prévention. Celui-ci sera accessible du 29 mars au 2 avril 2021.

Sensibiliser et informer sur les risques professionnels du BTP et les moyens de s'en prémunir

Les objectifs restent identiques : sensibiliser et informer les chefs d'entreprise, leurs salariés, les apprentis

et les intérimaires sur les risques professionnels du BTP et les moyens de s'en prémunir. La nouveauté réside dans un format plus souple, comprenant une variété de choix dans les horaires, les contenus (adaptés aux chefs d'entreprise/encadrants ou aux salariés) et les thématiques : travaux en hauteur, risque routier, poussières et risque chimique, accueil santé-sécurité sur chantier et au poste de travail, manutentions manuelles et troubles musculo-squelettiques (TMS).

+ d'infos : www.ffbatiment.fr

Info INRS

Webinaire Covid-19 : point et conseils pour la prévention en entreprise

Le 21 janvier 2021, l'INRS a organisé un webinaire consacré au Covid-19 et aux mesures de prévention à mettre en place en entreprise. Une présentation co-animée par Marie-Cécile Bayeux Dunglas et Christine David, expertes INRS sur les risques biologiques.

Pour visionner l'enregistrement de cette session en [cliquez ici](#).

Editeur de Référence :

SYNAMAP
21, rue Leblanc - 75015 PARIS
Tél. : 01 79 97 75 10 / Fax : 01 79 97 75 15
info@synamap.fr - www.synamap.fr

Directeur de la publication : Renaud Derbin

Réalisation : Laure Ferrus

Crédit photos : Adobe

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.